

**Projet de délimitation de "l'Aire d'Alimentation"  
et de la "Zone de Protection"  
du "captage prioritaire" de Maquens situé sur  
la commune de Carcassonne et exploité par la Communauté  
d'Agglomération Carcassonne Agglo**



Dans le cadre de l'approbation, par arrêté préfectoral, de l'Aire d'Alimentation du captage (AAC) prioritaire de Maquens, situé sur la commune de Carcassonne et de sa Zone de Protection (ZP), une consultation du public est ouverte à compter du **18 janvier 2016 jusqu'au 9 février 2016**.

Cette consultation porte sur:

- [l'Arrêté préfectoral](#) de délimitation de l'Aire d'Alimentation et de la Zone de Protection du captage de Maquens, situé sur la commune de Carcassonne,
- [Une note de synthèse](#) du contexte réglementaire et géographique de l'Arrêté.



Durant la période de consultation du public, les observations formulées par écrit sur ce projet peuvent être adressées à la :

**Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer de l'Aude  
SEMA  
105 Bd Barbès, CS 40001  
11838 CARCASSONNE Cedex**

**Les observations peuvent également être transmises par messagerie, à partir du lien suivant :**  
[ddtm-sema-ugema@aude.gouv.fr](mailto:ddtm-sema-ugema@aude.gouv.fr) (lien)

Observations dans le cadre de la consultation du public

Cette boîte mail sera opérationnelle à compter du 11 janvier 2016 et pendant toute la durée de la consultation du public.

Qu'elles soient transmises par lettre, ou par messagerie les observations doivent être précédées par une mention des noms ; prénoms adresse et qualité (particulier ; profession agricole ou autre; collectivité ; organisme ; ...etc.).

Les observations anonymes ne pourront pas être prises en considération.